

L'Autorité prononce un non-lieu dans le dossier des isolants thermiques

Publié le 14 janvier 2021

L'Autorité prononce aujourd'hui un non-lieu dans le dossier des isolants thermiques. Elle a estimé que les pratiques d'échange d'informations et d'entente mises en œuvre dans le secteur de l'isolation thermique des bâtiments par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), la société Saint-Gobain Isover et le Syndicat National des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées (FILMM) n'étaient pas établies.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 14 JANVIER 2021

[Voir le communiqué](#)